SOIRÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES
Compte rendu

EN AVANT *Verdun*

Événement : Lac Lacoursière et ses bassins : état d'avancement du dossier

Lieu : Centre communautaire Elgar, Salle des Peupliers, au 260 rue Elgar

Date et heure : 12 novembre 2018, 18 h

Présences :

M. Jean-François Parenteau, maire - Arrondissement de Verdun

M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, Champlain - IDS

M^me^ Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, Champlain - IDS

M. Éric Olivier, directeur de projet, SMi

M. Jean Cardin, directeur, DAPIGM - Arrondissement de Verdun

M^me^ Dominique Filion, chargée de projet, DAPIGM - Arrondissement de Verdun

---

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire, M. Jean-François Parenteau
2. Mot du conseiller d'arrondissement, M. Pierre L'Heureux
3. Présentation du directeur de projet - SMi, M. Éric Olivier
4. Intervention de MM. Jean-François Parenteau et Pierre L'Heureux
5. Période de questions des citoyens

1. **Mot de bienvenue du maire, M. Jean-François Parenteau - 18 h 07**

   Monsieur Parenteau remercie les citoyens de s'être déplacés et présente les personnes qui l'accompagnent pour cette soirée. Une mise en contexte et un résumé du dossier sont faits au début de la rencontre. Il assure que l'information présentée sera mise à la disposition des citoyens.

2. **Mot du conseiller d'arrondissement, M. Pierre L'Heureux - 18 h 10**

   Porteur du dossier depuis 4 ans, Monsieur L'Heureux s'adresse aux citoyens présents pour leur expliquer l'objectif de cette 2e rencontre, la première ayant eu lieu en août 2017.

   Il informe la population des démarches, succès et échecs et mentionne vouloir établir une transparence entre les citoyens et l'arrondissement.

3. **Présentation du directeur de projet - SMi, M. Éric Olivier - 18 h 12**

   Monsieur Olivier commence la présentation PowerPoint. Le but de la rencontre est de résumer les actions entreprises au courant de la dernière année et demie. **(La présentation est disponible sur le site de l'arrondissement).**

4. **Intervention de MM. Jean-François Parenteau et Pierre L'Heureux - 18 h 40**

   Monsieur Parenteau annonce aux citoyens qu'il s'engage à faire modifier le plan directeur de la Ville de Montréal afin que soit modifié le statut du lac Lacoursière en bassin. Monsieur L'Heureux mentionne que la « mobilisation citoyenne » sera utilisée pour faire progresser le dossier.

5. **Période de questions des citoyens - 18 h 50**

   <u>M. Gilles Beaudry, n/d</u>

   - Monsieur Beaudry suggère d'identifier le lac Lacoursière comme statut de « lac urbain» afin que les lacs ne deviennent pas des marécages.

   <u>M. Marc Godette, rue Roland Jeanneau</u>

   - Monsieur Godette mentionne que cinq (5) études ont été réalisées depuis 1999, mais rien n'a été fait depuis. Il souhaite que les choses avancent. Il mentionne que la définition de la notion de « lac » est la source du problème. Il trouve surprenant la compensation financière pour un milieu non naturel. Il se demande d'où viennent les poissons dans le lac. Monsieur le maire répond que les poissons ont été déposés dans le lac par les citoyens. Monsieur Godette appuie la démarche de définition de lac et mentionne qu'il faut éviter la bande riveraine de 10 m.
   - Monsieur L'Heureux mentionne qu'il pourrait être possible de ne pas avoir à compenser des interventions dans le lac en faisant référence à l'article 5 du décret, alinéa 2 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), adoptée en septembre 2018.

Mme Andrée Noël, ch. Marie-Le Ber

- Madame Noël est inquiète et pourrait devoir déménager s'il y a implantation de la bande riveraine de 10 m en raison de l'augmentation des insectes et de la fièvre des foins, dont elle souffre. Enjeux de santé publique.

Mme Anne Bigué, rue de la Noue

- Madame Bigué remercie Monsieur le Maire pour la tenue de cet événement informatif. Elle mentionne que les citoyens doivent se mobiliser et affirme : « Dites-nous ce qu'il faut faire et est-ce que ça prend une lettre à la ministre? » ? Elle mentionne qu'il faut travailler sur 2 fronts : le plan directeur de la ville centre et le ministère. Elle souhaite qu'il y ait de la cohérence. La situation est urgente et va au-delà du comité de citoyens.
- Du côté du ministère, il y a des exclusions, mais pas pour les parcs. Dans le cadre des grands projets, il y a beaucoup d'enjeux qu'il faut considérer, mais selon la Loi sur la qualité de l'environnement il y a une dizaine d'enjeux seulement dont les insectes, les gaz et l'accessibilité sociale. Madame mentionne que le parc est récréatif et qu'il a besoin d'une mise à jour et que les compensations monétaires doivent être réinvesties dans le parc ou pour les travaux. Elle mentionne qu'il existe des tables de concertation dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et que la Ville de Montréal devrait être présente. Monsieur le maire est en accord avec les propos de Mme Bigué.

Mme Lou Desjardins, n/d - membre du comité de citoyen pour la sauvegarde du lac Lacoursière et responsable de la page Facebook

- Madame Desjardins mentionne que l'on doit obtenir une exception pour le lac. La notion de « lac urbain » est très intéressante et c'est un nouveau concept pour elle. Elle ajoute que lors de la canicule cet été, le lac a dû être alimenté temporairement par l'eau du réseau de la Ville de Montréal. Un argument qui viendrait légitimer la déclassification du lac. Monsieur le maire répond que cet évènement est un point de rupture et que l'on va faire pression ensemble. Il mentionne également que le dossier a déjà été transmis à un élu de la ville centre.

Mme Geneviève Guay (APRIDS), rue William-Paul

- Madame Guay demande si on doit repartir le projet à zéro et le maire répond que non. Madame demande si on peut enlever l'herbe à poux dans la bande riveraine et on lui répond à la positive. Elle demande si le lac doit recevoir les eaux de pluie par des conduites d'eau pluviales. M. Cardin répond que les conduites du réseau sont conçues pour des débordements dans le lac de 1/100 ans. Monsieur le maire mentionne que le lac a été conçu selon le principe d'un « water square ».
- M. L'Heureux explique que l'on attend avant de faire les aménagements dans la bande riveraine et que, concernant l'enjeu des tiques, la Ville de Montréal n'a pas reçu d'avis de la santé publique à ce sujet.

Mme Martine Lanctôt, rue Roland-Jeanneau

- Madame Lanctôt est d'accord pour le statut du lac soit changé, mais précise qu'il y avait un cours d'eau avant et que c'est l'intervention humaine qui a causé des changements. Elle demande si le ministère va dire que c'est un lac. Monsieur le maire répond qu'il y avait un ruisseau qui a été dénaturé, que le dossier est maitrisé et qu'il reste à faire valoir notre point.

Mme Johanne Hecken, rue de la Noue

- Madame Hecken a une formation en hydrogéomorphologie et pose des questions sur les sédiments du fond du lac. M. Olivier répond que les sédiments proviennent notamment de la décomposition des feuilles des arbres, que la dégradation est lente en ce moment et que la bande riveraine permet de retenir les feuilles sur le bord de l'eau. Concernant la qualité des sédiments, il mentionne qu'ils ne sont pas contaminés. Pour draguer le lac et enlever les sédiments, il faut les essorer avant d'en disposer. Une fois le cours d'eau devenu un bassin, on pourra draguer le fond.

Mme Catherine Croix, rue de la Noue

- Madame Croix félicite pour l'initiative et mentionne que c'est bon de ne pas avoir capitulé. Elle demande quel est horizon de temps pour le changement de statut. Le maire répond qu'un horizon raisonnable est 2019 pour régler la portion montréalaise.

M. Yves Vaillancourt, rue de la Noue

- Monsieur Vaillancourt demande quelles seraient les interventions une fois que le lac deviendrait un bassin et si les quenouilles disparaitraient. Monsieur le maire répond que l'on pourra analyser la possibilité de draguer le fond sans payer une compensation et que l'on pourra conserver une partie du lac avec profondeur qui permettrait peut-être de retrouver une patinoire en hiver. M. Olivier mentionne qu'en draguant et en augmentant les pentes au bord de l'eau, on obtiendrait une pente importante et une profondeur afin de limiter l'envahissement des quenouilles.

M. Yves Dubé, rue de Gaspé

- Monsieur Dubé demande si on peut creuser un puits pour alimenter le lac. On lui répond qu'il est prévu dans le projet actuel d'ajouter un apport en eau provenant des conduites d'eau pluviale.

M. Jean-Pierre Boivin, ch. du Club-Marin

- Monsieur Boivin aimerait savoir de quelle manière nous pouvons régler rapidement ce dossier, étant donné que cela n'a pas été fait avant. Il ajoute qu'il y a quelques années, l'arrondissement voulait vider le lac, mais le ministère l'a interdit. Monsieur le maire et M. L'Heureux répondent qu'il y a des travaux d'arrachage du phragmite depuis plusieurs années.

Mme Madeleine Talbot, rue Roland-Jeanneau

- Madame Talbot demande si la députée de Verdun, Mme Isabelle Melançon, peut encore être impliquée dans ce dossier, et ce, même si elle n'est plus ministre. Monsieur le maire affirme qu'elle va poursuivre son implication dans le dossier et que nous avons besoin d'elle et de son expérience. Madame Talbot demande si un compte rendu de la rencontre peut être publié sur le site Web de l'arrondissement. Monsieur le maire répond que oui, la présentation et le compte rendu seront mis à la disposition du public. Madame Talbot réitère également l'importance de ne plus désigner cet étang d'eau comme un lac, mais plutôt le « bassin du parc Lacoursière ».

Madame n/d

- Madame remercie Monsieur le Maire pour la participation citoyenne. Elle mentionne que les jeunes ne sont pas très nombreux à la rencontre. Deux commentaires : les camions des travaux publics laissent des traces dans le parc et les équipements « souffleurs de feuilles » utilisés dans le parc sont bruyants. Elle demande si les quenouilles se feront plus rares autour du lac. Monsieur le maire répond que pour l'entretien du parc, il est demandé aux employés de l'arrondissement de circuler dans les sentiers. Un suivi sera fait. Concernant les souffleurs à feuille, un règlement est en préparation.
- Concernant les quenouilles, M. Olivier répond explique que pour que les quantités diminuent, il faut pouvoir augmenter le niveau de l'eau. Pas d'intervention à très court terme.

M. Jean-Marc Daposo - rue de la Noue

- Monsieur Daposo demande s'il y aura d'autres rencontres comme celle-ci. Monsieur le maire répond que oui.

M. Claude Desbiens, ch. du Club-Marin

- Monsieur Desbiens demande au maire s'il a le leadership nécessaire pour mener à bien ce dossier. Il ajoute qu'il est déçu de la rencontre, qu'il faut se mobiliser et que c'est un des seuls parcs de l'IDS. Monsieur le maire répond que c'est son travail de nous surprendre et qu'il fera le plus vite qu'il le peut.

Mme Murielle Laurence, rue de la Noue - membre du comité citoyen

- Madame Laurence demande que la bande riveraine de 10 m ne soit pas mise en place. Monsieur le maire répond qu'il veut conserver le 1 à 3 m, mais qu'il ne souhaite pas étendre à 10m.

Mme Gabrielle Materne, rue Reilly

- Madame Materne remercie de mettre la pression sur le dossier. Elle dit que l'on va perdre le lac et aimerait voir un retour sur les taxes que l'on paie. Après les carrés rouges, ce sera les carrés verts.

Mme Geneviève Guay, n/d

- Madame Guay mentionne que lors de l'aménagement du parc, le parc a reçu un prix de WAA. Elle propose que la Faculté d'aménagement en architecture du paysage de l'Université de Montréal puisse appuyer ce dossier.

M. Réjean Lapointe, rue de la Noue

- Monsieur Lapointe mentionne qu'il habite l'IDS depuis 30 ans et qu'au début de la création du parc, c'était un parc avec présence d'éléments japonais. Depuis les sentiers ont été asphaltés. Il se demande pourquoi le concept japonais a disparu. Monsieur le maire répond que le concept n'a pas été conservé aux fils des années, mais que la volonté est là pour le faire revenir.

Fin de la soirée d'information et d'échanges